

Motion
adressée par les personnels de la M.A.S « Les Biches »
du Centre Hospitalier de Billom
au Ministre de la Santé, Olivier VERAN

Le 05 octobre 2020, à Billom

Nous agents de la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) « les Biches » du Centre Hospitalier de Billom réunis avec le syndicat CGT en assemblée générale, nous adressons à vous, Monsieur VERAN, Ministre des Solidarités et de La Santé :

Nous sommes personnels hospitaliers régit par le titre IV de la Fonction Publique.

Vous avez signé un décret le 19 septembre 2020 qui nous exclut des 183€ d'augmentation de salaire que vont toucher tous nos collègues de la Fonction Publique Hospitalière. Nous avons les mêmes métiers, nous faisons les mêmes horaires, nous avons la même réglementation du travail mais nous n'aurions pas droit au même salaire !! Nous demandons de corriger immédiatement ce que nous vivons comme une injustice et même une humiliation !

Nous refusons cette décision qui discrimine les structures du médico-social de la Fonction Publique Hospitalière, qu'elles soient ou non rattachées à un Centre Hospitalier.

Nous voulons ces 183€ d'augmentation pour les contractuels et les titulaires, nous y avons droit : il n'y a qu'une seule Fonction Publique Hospitalière.

Nous voulons toucher la 1ère augmentation au mois d'octobre 2020 comme tous nos collègues.

Vous pouvez l'annoncer maintenant. Si vous ne le faites pas, nous viendrons chercher ces 183 € au Ministère et nous prenons dès maintenant les dispositions pour cela.

Adopté à l'unanimité par les agents de la MAS « Les Biches ».